

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1179 (Rect)

présenté par  
M. Véran

-----

**ARTICLE 29**

Après la référence :

« L. 162-16-5, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 36 :

« le mot : « ou » est remplacé par les mots : « , faisant l'objet d'une distribution parallèle au sens de l'article L. 5124-13-2 du même code ou disposant » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.